



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2314

L'an Deux Mille Vingt et Un et le 18 janvier de 18h00 à 19h30, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Présents :

Madame Christine TEQUI

Messieurs Daniel BESNARD, Jacques ESCANDE, Jean-Paul FERRE, Daniel GONCALVES, René MASSAT, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Jean-Claude SERRES, Jean-Marc TEISSEIRE.

Présents par visioconférence : Messieurs Jean-Claude COMBRES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, André VIDAL, Pierre VIEL
Madame Elisabeth CLAIN

Excusés : Messieurs Jean-Pierre BOIX, Augustin BONREPAUX, Jean CAZANAVE, Alain GARNIER, Christian LOUBET, Francis MAGDALOU

Absent : Messieurs Henri BENABENT, Raymond BERDOU, Jean-Luc COURET

Procuration :

Madame Christine TEQUI a pouvoir de Messieurs Jean-Pierre BOIX et Augustin BONREPAUX

Monsieur René MASSAT a pouvoir de Monsieur Francis MAGDALOU

Monsieur Jacques ESCANDE a pouvoir de Monsieur Jean CAZANAVE

Monsieur Jean-Claude SERRES a pouvoir de Monsieur Alain GARNIER

Monsieur Daniel GONCALVES a pouvoir de Monsieur Christian LOUBET

Objet

Programmation d'études et demandes de subventions – 1^{ière} tranche 2021

Madame la Présidente expose que des problématiques de quantité des ressources en eau potable des communes d'Ercé et d'Aleu sont constatées régulièrement. Les usagers peuvent ainsi connaître des interruptions de service lors des périodes d'affluence touristique ou d'étiage.

Madame la Présidente propose, par conséquent, à l'assemblée d'engager un schéma directeur d'alimentation en eau potable pour les communes d'Ercé et d'Aleu visant notamment à rechercher des solutions alternatives aux ressources existantes. Cette étude présente un coût de **150 000 €**.

* *
*

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE

ledit rapport.

AUTORISE

Madame la Présidente , ou son délégué :

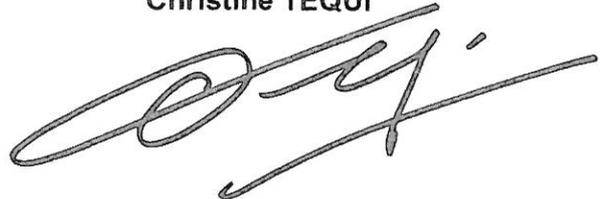
- à mettre en place cette première programmation d'études
- à signer les documents correspondants
- à effectuer les demandes de subvention correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

* *
*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**



Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du **22 JAN. 2021**
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le **22 JAN. 2021**

**La Présidente
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le : **22 JAN. 2021**
Publié ou Notifié le : **25 JAN. 2021**